

Liberté, égalité, fraternité : pour une politique familiale de gauche

Premiers signataires : Patrick BLOCHE, Roger MADEC, Anne HIDALGO, Lucile BERTIN, Christine FREY, Sylviane FORESTIER, Frédéric JESU, Philippe LASNIER, Vincent LOISEAU, Maria Eugénia MIGNOT-VERSCHEURE, Michèle ROBERT-LAULIAC, Françoise THIEBAULT

Dans un contexte de crise économique, de remise en cause aiguë des garanties sociales collectives, de persistance et d'aggravation du chômage, de précarisation massive, de développement de l'exclusion, c'est au sein des familles que convergent et se cristallisent l'ensemble des préoccupations liées à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la santé. Il est donc indispensable de revoir notre conception de la politique familiale afin de savoir inclure la dimension « familles » dans les réponses que nous proposons d'apporter dans l'ensemble de ces domaines.

Par ailleurs, loin de considérer *la Famille* comme une institution intangible, un « marqueur » idéologique, à conserver en tant que telle faute de quoi toute la société s'écroulerait, une politique de gauche doit appréhender *les familles* comme ce qu'elles sont devenues : auparavant contraintes, pour être reconnues, de se conformer à **un modèle imposé et rigide**, constitutif d'un ordre symbolique traditionnel, elles sont aujourd'hui **un mode de vie, à géométrie variable, élastique, et choisi** par des hommes et des femmes qui, ayant moins besoin de « logique institutionnelle », privilégient une « logique affective et relationnelle¹ ». Plus que cela, la famille est, même, « revendiquée comme la seule valeur sûre à laquelle personne ne peut ni ne veut renoncer. (...) Elle est aimée, rêvée et désirée par les hommes, les femmes et les enfants de tous âges, de toutes orientations sexuelles et de toutes conditions² ».

Etre de gauche, c'est promouvoir une conception de l'humain et du social vers plus **de liberté, d'égalité et de solidarités** : vouloir mettre en œuvre une politique familiale de gauche, c'est en conséquence :

1. Développer les **solidarités** en faisant des familles, avec l'école, une des cibles essentielles des politiques publiques
2. Défendre **la liberté** de chacun-e de fonder une famille en dehors du cadre traditionnel et consacrer **l'égalité** des droits entre les familles et en leur sein.

¹ François de Singly

² Elisabeth Roudinesco in *La famille en désordre* – éd. Fayard

Développer les **solidarités** en faisant des familles, avec l'école, une des cibles essentielles des politiques publiques

Pour la droite qui a accaparé le sujet familles depuis bien longtemps, l'assimilant ainsi à un référentiel de valeurs archaïques conservatrices ou rétrogrades, les familles en difficulté sont, entre moralisme et compassion, un fleuron de plus sur l'écusson de sa vertu.

- *Pour une nouvelle démarche dans la conception et la mise en œuvre d'une politique familiale*

Familles en difficulté

Les familles en difficulté cumulent, en raison d'un effet démultiplicateur, les difficultés inhérentes à la société dans laquelle elles s'insèrent : c'est donc le chômage qu'elles subissent de plein fouet surtout lorsqu'il touche plusieurs de leurs membres entraînant à sa suite une série de conséquences connexes (précarité, ruptures diverses, violence...). Ce sont également des difficultés liées au logement qui dans les grands centres urbains deviennent souvent dramatiques ou celles des familles migrantes (insertion, intégration, formation).

Les familles en difficulté sont ainsi un miroir grossissant renvoyant l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions à leurs manques, notamment de cohérence et de décloisonnement des politiques qu'ils mettent en œuvre. Dès lors comment pallier ces difficultés tout en sachant qu'elles ne sont pas spécifiques aux familles et qu'elles sont par ailleurs prises en compte, tant bien que mal, à travers des politiques spécifiques ?

La démarche pourrait s'inspirer de celle de la politique d'égalité femmes-hommes de l'Union européenne qui a mis au point une méthode extrêmement performante : le *mainstreaming*³. Cette pratique pourrait être transposée et permettrait ainsi que toute politique spécifique (lutte contre le chômage, logement, insertion) intègre, dès sa conception, une « dimension familles » dans son élaboration et sa mise en œuvre.

³ « Reconnue et soutenue par l'Union européenne, qui en a fait auprès de tous ses Etats membres une priorité politique, cette approche transversale se raccroche au constat qu'une politique - même apparemment 'neutre' du point de vue du genre - agit toujours différemment sur les femmes et sur les hommes . Son principal objectif est d'évaluer et de rectifier les répercussions différentes que peuvent avoir les mesures législatives, les politiques et les programmes d'actions sur les femmes et sur les hommes en tenant compte des situations de vie et des réalités socio-économiques différentes de ces deux groupes d'individus.

Cette méthode suppose d'interroger systématiquement actions et politiques et de prendre en considération leurs effets possibles aussi bien dans leur définition que dans leur mise en œuvre: ainsi, les politiques du développement, l'organisation du travail, les choix en matière de transports ou la définition des horaires scolaires peuvent avoir des impacts différentiels significatifs sur les situations des femmes et des hommes..

Prendre en compte systématiquement les différences entre les conditions, les situations et besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires: telle est l'orientation du principe de *mainstreaming* que la Commission a adopté. »

Difficultés des familles

Ce qui reste ensuite dans le tamis, ce sont alors les difficultés spécifiques des familles, c'est à dire tout ce qui s'articule autour de la vie quotidienne et de ce que l'on appelle communément la parentalité. Ces difficultés transcendent tous les clivages et ne stigmatisent aucune famille en particulier, riche ou pauvre, française ou étrangère, homo ou hétéro, elles peuvent toutes y être confrontées à un moment quelconque sur le chemin qui conduit l'enfant de sa naissance à son émancipation (que l'on situe aujourd'hui en moyenne vers 25 ans). Dans leur vie quotidienne, en zone urbaine, les familles rencontrent des difficultés pour accéder à un mode de garde, à l'information, aux espaces verts, aux transports, à la culture, aux activités sportives bref à tout ce qui participe de l'utilisation de la ville par un groupe. En zone rurale, ce sont les distances, l'accès aux loisirs, l'inadaptation des horaires et souvent le manque de structures adaptées qui sont les plus difficiles.

En ce qui concerne la parentalité, c'est à dire tout ce qui pose petites ou grandes questions dans la relation entre un adulte et le ou les enfants qui dépendent de lui, le questionnement est divers, grave ou plus bénin, mais il interroge toujours l'humain à travers le ou les parents, le ou les enfants.

Pour répondre aux familles qui interrogent les pouvoirs publics sur tout ce qui détermine la qualité de leurs cadre et conditions de vie, nous devons privilégier deux types de réponse :

Territorialisation : en complément des politiques publiques nationales, redistributives et structurantes, que pilote l'Etat, les politiques menées en direction des familles dans un contexte de proximité et une recherche de pertinence doivent s'appuyer sur les réalités des territoires de vie et sur les compétences des collectivités locales. L'inventaire des ressources du territoire, existantes ou à créer, permet d'organiser leur mobilisation commune pour mieux répondre, avec et pour les familles, à leurs besoins et à leurs difficultés mais aussi à leurs attentes et à leurs propositions.

Continuum – corollaire de la territorialisation - : en partant du principe que dans une famille l'enfant est le fil rouge, force est de constater que les interlocuteurs de cette famille sont totalement sectorisés en fonction de l'âge et des spécificités de l'enfant (petite enfance, écolier, collégien, lycéen, étudiant...). Ainsi il y a urgence à rassembler sur un même territoire tous les acteurs qui agissent ou travaillent avec les familles et pour les enfants, de leur naissance à leur majorité et au-delà. Et ce dans tous les domaines : éducation, scolarité, santé, loisirs, sports, culture....

➤ *Et sur le fond*

1. Pour le droit effectif de tous à des moyens d'existence matériels mais aussi de santé, d'éducation, de culture, d'information dignes de ce nom et pour une intégration de tous : l'école républicaine, dont on attendait tant pour mettre fin aux inégalités, n'a pas tenu toutes ses promesses et les familles sont au cœur, comme on l'a dit, de la reproduction, de l'amplification même, de certaines fractures.

Une étude de l'Insee révèle qu'environ un million d'enfants vivent en France dans un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et que dans un cas sur deux les parents n'ont pas d'emploi. C'est pourquoi, les familles devront concentrer les efforts de la gauche revenue aux responsabilités pour concrétiser le projet de société qu'elle porte et son ambition d'assurer l'égalité des chances.

En plus de la mise en œuvre des politiques classiques périscolaires et extrascolaires, il faudra travailler au développement, en particulier dans les quartiers en difficultés, de structures d'accueil des enfants et des jeunes, accessibles et proches, lieux « collectifs socialisants⁴ » qui, au contraire de la stigmatisation et du tout répressif, leur offriront une place active et positive dans la sphère urbaine et institutionnelle.

2. Pour un soutien du rôle des familles : indispensables à la « structuration du sujet, à la construction de son autonomie, y compris à travers des relations conflictuelles avec ses parents, représentants de l'autorité⁵ », les familles sont un lieu de socialisation, d'apprentissage de la responsabilité, de l'esprit critique et de la citoyenneté.

Mais « l'exercice d'un bon contrôle parental est remis en cause par la situation matérielle et psychologique qui découle de l'échec socio-économique⁶ ». Et les parents, confrontés parfois à leurs propres difficultés, doivent également faire face, dans cette fonction d'éducateurs, au vide laissé par la disparition du mode autoritaire de régulation des tensions, à l'intrusion irrépressible du consumérisme, de la violence médiatique, et à la dictature de l'instant. L'émergence de nouveaux repères éducatifs doit aujourd'hui bénéficier de dynamiques ouvertes et participatives de coéducation.

Il est de la responsabilité collective d'accompagner les familles dans leur rôle en développant :

- les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), mis en place en 1999 et qui permettent à ceux-ci de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences, de s'entraider ou d'obtenir conseils et soutiens
- la médiation familiale (création du conseil national consultatif de la médiation familiale en octobre 2001 et reconnaissance par la loi sur l'autorité parentale), nouvelle culture dans la gestion des conflits et « outil pertinent au service de la famille et des individus afin qu'ils soient acteurs de leur propre vie⁷ ».

⁴ Laurent Ott

⁵ Elisabeth Roudinesco

⁶ Nicolas Lesage

⁷ Antonio Fullea in *Cultures en mouvement* juin 2003

Défendre **la liberté** de chacun-e de fonder une famille en dehors du cadre traditionnel et consacrer **l'égalité** des droits entre les familles et en leur sein

Il s'agit ici d'œuvrer pour l'évolution du cadre familial, sa diversification, la prise en compte, sans tabou ni préjugé idéologique, de l'intérêt de l'enfant, des aspirations individuelles et de la possibilité de choix du moment et des conditions d'exercice de la responsabilité parentale.

La gauche l'a fait en défendant sans relâche depuis plusieurs décennies le droit à la maîtrise de la procréation par les femmes, en améliorant l'accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse), en créant le Pacs, en reconnaissant et organisant le droit à la connaissance de ses origines, dans certaines conditions, pour les enfants nés sous X.

Elle doit aller plus loin :

- Par un rééquilibrage et une modernisation des différents statuts conjugaux

Amélioration du Pacs pour en accroître la dimension de solidarité (fiscalité plus favorable en matière de succession, pensions de réversion), ouverture de l'adoption aux couples non mariés (pacsés et concubins), amélioration de la réforme du divorce dans un esprit déculpabilisateur pour les époux et avec la recherche d'une pacification qui ne pourra être que bénéfique aux enfants et aux parents

- Par une réinterrogation du droit de la filiation

La filiation, dans notre construction juridique et politique, est un lien social, une situation ou un acte, qui suppose l'acceptation et la volonté d'être parent : elle n'est ni automatique ni acquise ; elle n'est pas toujours superposée au lien biologique (adoption, insémination artificielle avec donneur – IAD -, ...) et ne s'en satisfait pas (désintérêt manifeste conduisant à la déclaration d'abandon, accouchement sous X). La gauche doit savoir définir ce à quoi (ceux à qui) elle est prête à reconnaître le statut de parent.

Après avoir ouvert l'accès à la parentalité par l'adoption plénière aux couples et aux célibataires et par l'AMP (assistance médicale à la procréation) aux couples, la société doit répondre positivement à la demande qu'expriment les homosexuel-le-s d'accéder aux mêmes droits et devoirs ; l'égalité des droits et des devoirs doit devenir le principe guidant notre réflexion pour aboutir à l'ouverture du mariage, de l'adoption et de l'AMP aux couples de même sexe⁸, quelles que soient leur situation civile et leur orientation sexuelle.

⁸ il en sera ainsi fini avec l'hypocrisie des « bébés Thalys », les femmes allant en Belgique ou en Hollande pour y avoir accès à une IAD

La question de la reconnaissance de l'homoparentalité a aussi à voir avec l'égalité entre les enfants qui ont droit à une sécurisation de leurs relations affectives, à une « nomination » de ces relations et à une reconnaissance de leur filiation quel que soit son mode de constitution, « social » ou « électif ». Une politique de gauche ne peut y être indifférente. Elle doit de même prendre en considération le droit universel de tout enfant à connaître ses origines.

➤ Par la recherche de l'égalité entre les familles et entre leurs membres

Dans ce domaine aussi, la gauche a modifié le droit de la famille pour faire disparaître ou réduire les inégalités entre les enfants selon leur statut d'enfants légitimes ou naturels, entre les pères et mères avec la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale (instaurant, notamment, la résidence alternée en cas de séparation des parents) ou la loi sur le nom patronymique, dont la majorité actuelle a cru bon de reporter la date d'effet de septembre 2003 à janvier 2005, pour en modifier certains éléments là où il resterait au contraire à inciter à l'octroi du double nom. Elle a également créé le congé de paternité (pris en 2002 par 250 000 pères pour 800 000 naissances) et le livret de paternité. Un autre élément fondamental d'une politique familiale de gauche, c'est de poursuivre le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. A l'heure actuelle, une part encore trop importante des tâches ménagères est dévolue aux femmes. Il faut donc aider les hommes et les femmes à mieux concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle. Il faut encourager vigoureusement tout ce qui peut favoriser une évolution des mentalités dans le sens d'un rééquilibrage des rôles parentaux :
 - Information obligatoire aux deux futurs parents lors de la préparation à leur première naissance
 - Masculinisation des professions de la petite enfance et de l'enfance
 - Evolution des dénominations marquées par des traditions dépassées (ex : « écoles maternelles » à renommer « écoles enfantines », etc)
2. Consciente que « l'arrivée de l'enfant constitue une explication centrale des inégalités professionnelles⁹ », la gauche doit œuvrer en faveur de la création d'un véritable service public de l'accueil de la petite enfance (avec financement par les employeurs sur le modèle du « 1% logement ») et d'une meilleure adaptation des horaires des équipements. Une politique de gauche des familles doit encore aller plus loin avec la création du congé de naissance (ou d'adoption), complément du congé de maternité et du congé de paternité, assorti d'une obligation de partage paritaire, et une mise en œuvre résolue de la résidence alternée, à ériger comme principe de référence dans le Code civil.

⁹ Dominique Méda

3. Le principe de l'égalité femmes/hommes devra être pris en compte dans le système éducatif dès le plus jeune âge pour lutter contre les stéréotypes sexistes et la différenciation des rôles au sein de la famille.
 - Il faut ainsi améliorer l'orientation scolaire à destination des jeunes et leur permettre de diversifier leur choix professionnel pour mettre fin à la concentration de l'emploi féminin sur quelques secteurs d'activité et aux inégalités salariales qui perdurent (salaire féminin en moyenne inférieur de 25% à celui des hommes).
 - A l'instar de la loi-cadre espagnole relative aux violences dites « conjugales ou intra-familiales », il faut adopter une loi, dite loi anti-sexiste, réclamée depuis longtemps par les associations féministes et féminines, qui s'attaque à ce fléau d'une manière transversale : aux niveaux éducatif, social, et juridique.

La question familiale, on le voit, est au cœur des questions sociales et sociétales : la gauche revenue au pouvoir devra faire preuve d'un réel engagement dans ces domaines pour se montrer à l'écoute de nos concitoyens et répondre à leurs aspirations ainsi que l'ont fait, d'une façon exemplaire et récemment, l'Espagne et le gouvernement de José Luiz Zapatero. Le Parti socialiste doit s'armer d'ambition et de courage pour traduire dans les faits notre devise républicaine :

liberté, égalité, fraternité